L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 15 JANVIER

UN MANIFESTE DE DON ALPHONSE.

Les grands et notables d'Espagne ont envoyé de Madrid le 1er novembre, au prince Alphonse, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, une Adresse de félicitation dont voici le résumé :

Les signataires de l'adresse assurent le prince de leur attachement. Ils disent que le malheur est la pierre de touche des nations et le grand maître des princes.

"Votre Majesté, ajoute l'Adresse, est redevable à la Providence d'une naissance royale et d'une éducation d'exil. Votre sort n'est que plus conforme à celui de l'Espagne qui, après avoir été à la tête de la civilisation des Deux-Mondes, est aujourd'hui un malheureux pays très divisé et en quelque sorte exclu des conseils de l'Europe. Votre Majesté a puisé les plus utiles leçons à cette rude épreuve."

L'Adresse félicite le prince de ses études militaires où l'on apprend à obéir d'abord, pour savoir commander plus tard. Elle le loue d'avoir fixé son attention sur la nation anglaise, cette nation qui a créé le type de la monarchie constitutionnelle, qui reste toujours fidèle à ses traditions, libre, patriotique, obéissant aux lois.

Les signataires de l'Adresse protestent de leur fidélité et prient Dieu d'accorder au prince la récompense de ses nobles aspirations et de faire d'un prince digne du nom qu'il porte, du siècle où il vit et du pays où il est né.

Le prince Alphonse a répondu par le Manifeste suivant à cette Adresse :

Monsieur,

J'ai reçu d'Espagne un grand nombre de félicitations à l'occasion de mon anniversaire de naissance, et quelques-unes aussi de compatriotes résidant en France. Je désire que vous soyez l'interprète de ma gratitude et de mes idées.

Tous ceux qui m'ont écrit professent la même conviction, que le rétablissement de la monarchie constitutionnelle peut seule mettre un terme à l'oppression, à l'incertitude et aux cruelles perturbations qu'éprouve l'Espagne. On me dit que la majorité de nos compatriotes pensent de même et qu'avant longtemps j'aurai avec moi tous les hommes de bonne foi, quels que soient leurs antécédents politiques, tous comprenant qu'ils n'ont pas d'exclusion à craindre d'un monarque nouveau et sans passions, ni d'un régime qui s'impose par la nécessité et qui représente l'union et la paix.

Je ne sais ni quand ni comment se réalisera cette espérance, ni même si elle doit se réaliser ; ce que je puis dire, c'est que je n'omettrai rien pour me rendre digne de la difficile mission de rétablir dans notre noble nation en même temps que la concorde, l'ordre légal et la liberté publique, si Dieu, dans ses secrets desseins, vient à me les confier.

En vertu de l'abdication solennelle et spontanée de mon auguste mère, aussi généreuse qu'infortunée, je suis l'unique représentant du droit monarchique en Espagne. Ce droit émane d'une législation séculaire, confirmée par tous les précédents historiques. Il est indispensablement lié aux institutions représentatives, qui n'ont jamais cessé de fonctionner légalement durant les trente-cinq années écoulées depuis le jour où commença le règne de ma mère, jusqu'à celui où, encore enfant, je foulai, avec tous les miens, le sol étranger.

Veuve, à cette heure, de tout droit public et indéfiniment privée de ses libertés, il est naturel que la nation tourne ses regards vers le droit constitutionnel qui, quel qu'il était à continuer et [illegible] ces libres institutions qui ne l'empêchèrent pas plus de défendre son indépendance en 1812, que de triompher en 1840 de la guerre civile acharnée. Elle a dû, en outre, à ces institutions, de longues années de progrès constant, de prospérité, de crédit public et même de quelque gloire, années dont il est si difficile d'effacer le souvenir, lorsque si grand est le nombre de ceux qui les ont connues.

C'est pour tout cela sans doute que la seule chose qui inspire confiance est la monarchie héréditaire représentative, considérée comme la garantie impossible à remplacer des droits et des intérêts des nommes, par les classes ouvrières comme par les plus élevées.

En attendant, non-seulement ce qui n'existait en aucune manière, et [illegible] depuis lors. Si la constitution de 1870 se trouve, depuis le fait qu'il en est la base, de [illegible] la base de la monarchie qui n'existe plus. Sans réunion de sénateurs et de députés [illegible] les seules Cortès, légitimement [illegible] dans le cas présent [illegible] tellement régime, quand [illegible] Madrid. Toutes les questions [illegible] se trouvent ainsi rejetées à l'abri de la fatalité [illegible] actuelle.

[illegible]

Quelle que soit ma destinée, je ne cesserai pas d'être bon Espagnol, bon catholique comme tous mes ancêtres, ni vraiment libéral comme homme du siècle.

Votre bien affectionné,

ALPHONSE.

Yorktown, Sandhurst, 1er décembre 1874.

Si vous désirez la perfection en fait de café, achetez le tout grillé et moulu rue du Camp No. 5.

— La galanterie prussienne. — Quelques jours avant la fameuse bataille de Metz, un général prussien du 10e corps, M. Baumgarden, un des plus vieux officiers de l'armée, avait établi son quartier général dans un château situé entre Vendôme et Tours, appartenant à M. [illegible] Du Plessis. Le jour de son arrivée, à l'heure du dîner, le général offrit galamment le bras à la comtesse Du Plessis qui le refusa. Le général, qui ne savait pas un mot de français, chargea un de ses aides de camp de dire à la comtesse qu'elle verrait s'en repentir, etc. [illegible] l'empereur et roi, qu'il ne renouvellerait la même politesse à la fin du dîner et que si elle y répondait de la même façon, il ferait bombarder son château. L'aide de camp, qui était un jeune homme bien élevé, fort ennuyé d'une semblable commission, se pencha vers la comtesse et lui adressa une phrase quelconque de simple politesse.

Au dessert, le sieur Baumgarden renouvela son offre, mais il ne fut pas plus heureux. L'aide de camp, les yeux fixés sur son supérieur, s'attendait cette fois à une explosion. Mais le général, à sa grande surprise, fourbi tout à fait sa vieille moustache grise : "C'est bien, cette brave femme en prisonnière. C'est un hommage de la bonté de son château."

La comtesse n'a su que plus tard toute l'étendue de son patriotisme (Impartial du Loiret).

On mande de Gibraltar que deux matelots anglais, un quartier maître et un maître d'équipage qui ont été ramenés dans cette ville après avoir passé quatre jours en mer cramponnés à une épave. Voici le récit de ces deux marins :

"Engloutis avec le navire, nous pûmes nous dégager des agrès, une longue vergue nageait, et tous deux nous parvinmes à nous y cramponner. Notre force de baut sont enfoncer, nous avons à peine la tête hors de l'eau. Poussés par la dérive, nous restâmes dans cette position critique pendant quatre jours, mourant de froid, sans appétit heureusement, car nous n'avions rien à manger, mais souffrant d'une soif horrible. Du samedi soir au mercredi matin, nous sommes ainsi restés plongés dans la mer. Pas une voile à l'horizon ! Enfin, nous aperçûmes, à huit heures, le schooner Eukhi'oon ; cette vue nous donna des forces ; nous nous dirigeâmes vers la direction, lorsqu'à dix heures on nous prit à bord. Les soins les plus empressés nous furent prodigués. Nous avons dormi l'un et l'autre près de dix-huit heures. Nous ne pouvons assez remercier le capitaine et son équipage de leurs procédés si humains envers nous. Nous leur en conserverons une reconnaissance éternelle." Nous demandons à retourner en Angleterre.

Banque d'Épargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 73 rue Bourbon.

J. L. GUBERNATOR, Président

M. SENNES, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement, dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité : cela en courage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà, elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement et ajoute au capital.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 54 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Grover, D.	7743	7731
W. J. Kelly, D.	7720	7710
H. D. Ogden, D.	7741	7744
J. L. Langles, R.	3541	3514
C. F. Claudin, R.	3558	3559
C. F. Ladd, R.	3569	3569
2ème District.		
E. D. White, D.	5340	6240
J. Lanaber, R.	2799	2799
3ème District.		
Wm Steven, D.	5454	5454
Thomas Carey, R.	3569	3569
4ème District.		
J. B. Eustis, D.	4725	4925
D. J. Hutchinson, R.	1530	1530
5ème District.		
A. Dumont, R.	1995	1995
J. B. Wilkinson, D.	1827	1827
H. Mahoney, R.	931	931
6ème District.		
H. H. Chadbourn, R.	6115	6115
H. M. Turnbull, D.	862	862
J. L. Montieu.	3034	3034
7ème District.		
Pierre Landry, R.	3367	3367
Leo E. Bovee, R.	1627	1627
8ème District.		
R. S. Goode, D.	6077	4395
Oscar Crozier, R.	4875	4441
10ème District.		
Wm. A. Robertson, D.	3741	3721
John J. Gardner.	2091	2055
Geo. H. Wells.	899	952
W. H. Kirkman.	780	792
11ème District.		
John F. Breaux, R.	3401	3401
John Carr.	2589	2589
F. V. De Baggamann.	591	552
13ème District.		
H. Burch, R.	2456	2456
C. C. Young.	1695	1695
15ème District.		
T. V. Allain, R.	3849	3849
F. Long.	2911	2911
F. Maher.	658	657
16ème District.		
David Young, R.	3467	3467
A. B. Irvin.	4137	4137
19ème District.		
J. A. Ida, R.	2386	2386
H. H. Brigham.	1459	1459
George C. Benham, R.	2203	2203
20ème District.		
J. B. George, D.	4107	3730
F. D. Harper.	2501	2501
22ème District.		
F. Stamps, D.	3991	2175
H. M. Twitchell.	2251	2274

REPRÉSENTANTS.

Élus réellement.	Bureau des retours.
Orléans.	
A. A. Maginnis, D	A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D	Edw. Booth, D
G. L. Hall, D	G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D	W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D	C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D	K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D	J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D	Chas. Byrne, D
Clem. G. Walker, D	Clem. G. Walker, D
J. L. D. Alldige, D	J. L. D. Alldige, D
M. Sibilski, D	M. Sibilski, D
Chas. Roman, D	Chas. Roman, D
G. Pascal, D	G. Pascal, D
G. W. Dupré, D	G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R	J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D	G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D	C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D	L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D	J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D	J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D	Chas. Kummel, D
G. W. R. Bailey, D	G. W. R. Bailey, D
E. L. Bower, D	E. L. Bower, D
B. C. Elliot, D	B. C. Elliot, D
John Gracien, R	John Gracien, R
Ascension	
G. H. Hill, R	G. H. Hill, R
Lewis Butler, R	Lewis Butler, R
Assomption.	
R. R. Beasley, D	George Drury, R
J. D. Dumas, D	F. Poindexter, R
Avoyelles	
A. D. Lafargue, D	A. D. Lafargue, D
John O'Quinn, D	J. L. Souer, R
Bienville	
Jones Bruce, D	Référé à la Législature
Bossier	
J. W. Baker, R	J. W. Baker, R
S. Thomas, R	S. Thomas, R
Bâton Rouge	
J. Tripett, R	J. Tripett, R
W. G. Land, R	W. G. Land, R
Jos Wilson, R	Jos Wilson, R
Bâton Rouge O.	
J. A. Woods, R	J. A. Woods, R
Caddo.	
A. D. Land, D	A. B. Levisse, R
J. R. Vaughn, D	J. H. Kelley, R
John J. Horan, D	T. Johnson, R
Caldwell.	
Lee. Meredith, D	E. Meredith, D
Calcasieu.	
J. Jones York, R	
Carroll.	
G. W. Robinson, D	G. W. Robinson, D
Cameron.	
J. A. Ford, D	J. A. Ford, D
Claiborne.	
John Young, D	John Young, D
H. C. Mitchell, D	H. C. Mitchell, D
Concordia.	
J. Randall, R	J. Randall, R
Wm. Raley, R	Wm Raley, R
Catahoula.	
C. P. Walters, D	C. P. Walters, D
De Soto.	
J. Scale, D	Référé à la Législature
Est Feliciana.	
W. H. Peyre, D	W. H. Peyre, D
J. H. Bay, R	J. H. Bay, R
Est Baton Rouge.	
[illegible]	W. H. Armstead, R
Franklin.	
[illegible]	J. Marchie, D
Grant.	
[illegible]	Référé à la Législature
Iberville	
[illegible]	J. A. Staes, R
Jackson	
[illegible]	J. G. Davidson, R
Jefferson.	
[illegible]	W. Seidel, R
[illegible]	J. H. Hudson, R
[illegible]	C. W. Bohn, R
[illegible]	J. L. Earhart, R
Lafayette.	
M. J. Martin, D	J. M. Martin, D
Lafourche.	
[illegible]	F. J. Bush, R
[illegible]	T. J. Johnson, D
Livingston.	
[illegible]	T. D. Wells, D
Lincoln.	
[illegible] Jones, D	Sabourin Jones, D
Madison.	
Wm. Murrel, R	Wm. Murrel, R
Morehouse.	
[illegible]	F. M. Grant, R
[illegible]	H. Raby, R
[illegible]	J. J. Pierson, R
Ouachita.	
[illegible]	F. W. Frith, R
[illegible]	W. P. Southall, R
Plaquemines.	
[illegible]	A. Allen, R
Pointe-Coupée.	
[illegible]	Emile Honoré, R
[illegible]	Malone, R
Rapides.	
G. W. Stafford, D	John De Lacy, R
[illegible]	Jos. Cunningham, R
[illegible]	Wm Crawford, R
Red River.	
H. W. Dewees, R	K. W. Dewees, R
Richland.	
H. P. Edwards, D	H. P. Edwards, D
Sabine.	
[illegible]	[illegible]
St-Bernard.	
[illegible]	R. F. Guichard, R
St-Charles.	
M. Hahn, R	M. Hahn, R
St-Jacques.	
C. F. Hunsacker, R	C. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R	V. Dickerson, R
St-Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R	Henry Demas, R
St-Hélène.	
O. L. Collins, D	O. L. Collins, D
St-Landry.	
F. D. Estilette, D	F. D. Estilette, D
James Webb, D	James Webb, D
E. A. Carmouche, D	E. A. Carmouche, D
A. Vidrine, D	A. Vidrine, D
St-Martin.	
Chas. Delhommer, D	Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D	Felix Voorhies, D
Ste-Marie.	
S. R. Piles, R	S. R. Piles, R
Isaac Sutton, R	Isaac Sutton, R
St-Tammany.	
Max Conson, D	A. J. Conon, R
Tensas.	
J. S. Mathews, R	J. S. Mathews, R
Tangipahoa.	
Edward Edwards, D	B. Edwards, D
Terrebonne.	
W. H. Keys, R	J. Martin, R
E. Mendenhall, D	A. R. Wright, R
Union.	
W. P. Smith, D	W. P. Smith, D
Vermillion.	
Ad. Nunez, D	A. Nunez, D
Vernon.	
M. McAlpin, D	M. McAlpin, D
Washington.	
W. Matee, D	W. Matee, D
Webster.	
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
Winn.	
A. Kelley, D	Référé à la Législature

MÉMOIRE AU CONGRÈS,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

"La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'État, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des États-Unis ; voici les faits :

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours ; ils étaient au nombre de 106. (Cent, onze constituant une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'État, annexé à la liste, il déclara qu'un quorum était présent — il était de nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem, et M. E. Flood sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville ; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto ; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn, — sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges — mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

L. A. Wiltz	55
W. Hahn	2
En blanc	1

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés ; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'État de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'État de la Louisiane ; et la section 44 de la loi No 93 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'État pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des États-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'État avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'État de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit ; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Land, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des États-Unis dans et autour de la maison d'État, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies :

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

"Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'État de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'État des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau d'État des retours de l'État.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent mis par son adjudant.

L'Orateur Wiltz demanda alors au général De Trobriand : "Avez-vous soumis ces documents au général Emory ?"

Le général de Trobriand — Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz : "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges ; ces cinq membres doivent-ils être expulsés ?"

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat ; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon État, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres."

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres ; alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir : MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés, — protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner — ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des États-Unis.

Le général de Trobriand, a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants :

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des États-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations ; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane ; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'État de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, je fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, est environné de troupes des États-Unis ; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'État de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un État souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres États et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Alldige,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	F. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,

J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sibilski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vidrine,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre St-Charles.

Dernière semaine de l'engagement de la célèbre artiste,

Mlle ADA GRAY,

qui jouera tous les soirs et à la matinée de samedi.

VENDREDI. — Bénéfice de Mlle ADA GRAY.

LUNDI, 18 janvier — [illegible] Lander's Combination.

12 [illegible]

Concert de la Cathédrale.

15 Janvier 1875.

PROGRAMME :

1° — Chœur de la Charité, de Rossini.

2° — Credo d'Herculanum de David — chanté par Mlle Wagner.

3° — Prière du Soir, de Gounod, avec piano, violon et orgue — chantée par M. A. Cassard.

4° — Marie-Thérèse — M. Louis — chanté par Mlle Martin.

5° — Ave Maria, de Cherubini — chanté par Mme G. Blache.

6° — Trio Maître del Somma. MM***

7° — Jerusalem — Gounod — chanté par Mlle Hte. Dolhonde.

8° — Trio de Bellisaire — Donizetti — par Mme P. Blache, M. Dylor et M. Braidelay.

9° — L'étoile et Rêverie, de Massé — par Mme A. Schwartz.

10° — La Mère et l'Enfant — Donizetti — Mme Larousse.

11° — Tantum Ergo — de Rossini — par le chœur de la Cathédrale.

Prix d'Entrée : Grandes personnes 50 cents. Enfants 25 cents.

Il commencera à 7 heures. 12 janv — 13 14 15

Grand Bal Paré et Travesti,

DONNÉ PAR LA

SOCIÉTÉ CULINAIRE,

A LA SALLE GRUNEWALD,

LE SAMEDI, 23 JANVIER 1875.

DIRECTEURS :

J. Maury, A. Hanisee, A. Jarry, L. Ragottas, E. Gatel, J. Dubos, Antoine Alciator, N. Masse.

On trouvera des cartes pour messieurs et des invitations pour dames chez M. N. Kuntz, rue du Canal, et chez M. J. Dedieu, à l'encoignure des rues Toulouse et Rampart.

Des propositions cachetées pour l'achat de la buvette et du vestiaire seront reçues chez M. Dedieu, jusqu'au 7 janvier 1875.

Prix d'entrée - - - - - $2.00

16 déc au 23 jv — DMJ

Second Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à Grunewald Hall, samedi 6 février, 1875.

DIRECTEURS HONORAIRES.

L. Chaplain,	A. Maire,
J. Strehna,	Chas. Lacoume,
Ed. Deschaud,	D. Lopez,
J. Tresson,	J. Marchal,
E. L. Zéll,	R. F. Minton,
L. Lamothe,	P. Levy,
B. Bernichau,	A. Alciatore,
F. Fleuher,	Chas. Ostalier,
L. Moreau,	M. Brisolara,
F. Huppenbauer,	J. Leblanc,
M. Vedderbank,	Germain Eppy,
A. Luigi,	Ph. Bulman,
Paul Bisques,	F. Brunet,
	Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RÉCEPTION.

F. Gavreau, M. Plaziot, Paul Fleuri, D. Fechac, A. Chapon, J. B. Benson.

COMITÉ D'INVITATION.

J. B. Benson, J. A. Labarque, Jos. Chapon, E. Garreau, F. Chapon.

Prix de la carte, souper inclus $1 00

S'adresser au No. 113 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes d'invitation pour dames doivent être faites au comité, 113 rue Royale, qui les fera parvenir à domicile. Aucune dame ne sera admise sans invitation.

Des propositions cachetées seront aussi reçues par le même comité à la même adresse, jusqu'au 20 janvier prochain, pour la barre, le vestiaire et les vins. L'acheteur s'engageant à fournir tout ce qui est nécessaire au service du souper ainsi que le personnel.

11 déc — au 6 fév — 2 p. s. J et D.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. — Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1875. — A une élection qui a eu lieu le 4 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année courante :

G. T. Beauregard, Jos. Hernandez, Alex. Bonneval, L. Grasweiler, George Jonas, H. Bcain, Carl Kohn, W. Van Benthuysen.

Aujourd'hui à une réunion des directeurs, le général G. T. Beauregard a été réélu président à l'unanimité, et M. P. McBride, secrétaire.

14 jan P. McBRIDE, Secrétaire.

Asile Poydras — 4 janvier 1875. — La réunion annuelle de la Société de secours des Orphelines aura lieu à l'Asile Poydras, le SAMEDI, 16 janvier 1875, de midi à 2 heures de l'après midi.

M. J. ANDERSON, Secrétaire.

8 janv — au 16

Home Insurance Company. — Nlle-Orléans, 9 janvier 1875. — Aujourd'hui, à une réunion du conseil de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent, qui sera payé aux actionnaires sur demande.

CHARLES LE SASSIER, Secrétaire.

9 janv — 1sem

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les lundi, mercredi, vendredi soir à 7 heures.

Le Président, L. BRITON.

11 juin — 1an

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue Tchoupitoulas, rue Carondelet et Huitième. — Nouvelle-Orléans, 8 janvier 1874. — A une élection des directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de trois pour cent (3 pour cent) a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 11 janvier 1875.

V. RIVIÈRE, Secrétaire.

9 janv — sat

Bureau de la Compagnie du chemin de fer des rues Canal et Claiborne. — Nlle-Orléans, 7 janvier 1875. — L'assemblée des actionnaires de cette compagnie, à l'effet d'élire sept directeurs pour l'année, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 11 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DEGRANGE, Secrétaire.

8 jan au 11

Département des finances. — Hôtel de ville. — Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1875. — Des propositions pour le recouvrement des licences de l'année 1875 seront reçues à ce département, jusqu'au vendredi, 15 janvier, à midi, conformément à l'ordonnance No 307 adoptée le 28 du mois dernier.

ED. PILSBURY, administrateur.

6 jan — 6mois

Consolidated Association of the Planters of Louisiana. — New Orleans, December 30th 1874. — The annual election of three Directors (by the Stockholders of this institution) will be held on MONDAY FEBRUARY 1st 1875, at the Banking House, between the hours of 12 M and 2 P. M.

H. L. FRIRE, Cashier.

31 déc — 1m 2 p s.

Bureau du Carondelet Canal & Navigation Company. — Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1874. — L'élection de neuf directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, aura lieu LUNDI, le 18 janvier 1875, au No 12 rue Carondelet, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY, Secrétaire.

16 déc — 15 "7 d — 16 17 janv

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans. — Nlle-Orléans, 28 décembre 1874. — Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, un dividende de quatre pour cent a été déclaré et sera payable aux actionnaires le premier LUNDI de janvier prochain.

29 déc — 15 f CH. JUMONVILLE, Caissier.

Banque Nationale de l'État de la Nlle-Orléans. — Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1874. — L'élection annuelle de directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 19 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

19 déc — 1m

AVIS D'ASSURANCE.

Bureau du Louisiana Equitable Life Insurance Co. Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1874. — Extrait du compte-rendu des délibérations de la direction :

Il est résolu, à l'unanimité, que les polices émises, par cette compagnie, aux noms des personnes qui ont été tuées le 14 septembre 1874, soient payées.

12 déc — 1m. WILLIAM HENDERSON, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans, 17 décembre 1874. — A une réunion du conseil de direction de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, tenue le 15 courant, un dividende de six piastres, par action a été déclaré sur les profits des derniers six mois, payables à partir du 2 janvier 1875.

Le livre des transferts sera fermé du 21 décembre au 2 janvier inclusivement.

WM. S. BROWN, Trésorier.

17 déc — 1m

Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1874. — Une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance La Salamandre, aura lieu aux Bureaux de la Compagnie, le 12 janvier prochain, de 3 à 5 heures du soir, conformément à la charte, afin de voter sur les changements, additions ou modifications qui pourraient être proposées par le conseil de direction, et si cela est jugé nécessaire, pour voter sur la liquidation.

Par ordre de la Direction.

déc17 — 1m JULES LE MORE, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Delta. — Nlle-Orléans, 12 décembre 1874. — A une réunion des directeurs, aujourd'hui, conformément à la convocation, les cinq Directeurs, savoir : MM. L. H. Gardner, B. Hunt, S. Katz, J. A. Post et Wm. Hartwell, il a été résolu, à l'unanimité, que cette compagnie approuve le choix qu'ont fait les actionnaires de MM. Baldwin, A. M. Potier et Jno. Brussac comme liquidateurs.

WM. CRUZAT, [illegible] fonctions de secrétaire.

15 déc — 3M

Nouvelle-Orléans, le 1 décembre 1874. — AVIS. — Une assemblée des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans aura lieu au bureau de la Compagnie, No 125 rue Commune, le SAMEDI 16 janvier 1875, de midi à deux heures, afin de voter des certains amendements à la Charte, approuvés et recommandés ce jour par les Directeurs.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

10 déc au 16 jv

Cadeaux du Jour de l'an.

GRANDE EXPOSITION

DE MAGNIFIQUES

Bottes, Souliers et Bottines

AU DÉTAIL.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues D'Orléans et Dauphine.

Met en vente, à l'occasion des Fêtes — 50 caisses de magnifiques BOTTES, SOULIERS et BOTTINES pour dames, messieurs et enfants. Ces chaussures sont offertes aux acheteurs à des prix au-dessous de ceux auxquels les mêmes articles ont été vendus depuis la guerre de 1861.

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

de BIDWELL.

Engagement, pour quelques représentations seulement, de l'actrice éminente, MLLE LUCILLE WESTERN, secondée par M. W. H. WHALLEY.

Lundi et Mardi, 11 et 12 janvier, EAST LYNN.

Lady Isabelle [illegible] Mlle Lucile Western. Mme Vine, Sir Francis Levison, M. W. H. Whalley.

Mercredi et Jeudi, 13 et 14 janvier, CHILD STEALER.

Mlle Lucile Western dans le rôle de [illegible]

M. W. H. Whalley dans le rôle de [illegible]

Vendredi, Samedi et Dimanche, 15, 16 17 janvier, OLIVER TWIST.

Nancy Sykes, Mlle Western. Bill Sykes, W. H. Whalley.

Samedi, 16 janvier, — à la Matinée, EAST LYNN.

9 janv

Théâtre des Variétés.

Directeur .... JNO. E. OWENS. Contrôle .... THEO. HAMILTON.

Dernières représentations de la TROUPE DU THÉÂTRE DE LA 5e AVENUE. Vendredi et samedi soir — Samedi à la Matinée.

A la demande générale MONS. ALPHONSE.

Lundi prochain — LAWRENCE BARRETT et sa troupe dramatique. RICHELIEU.

M. Barrett jouera le rôle de Richelieu.

15 ja — v — 22

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

A NUMÉRO SIMPLE.

tirée le 16 .... $50,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. (Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE A.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 16 Janvier 1875.

PLAN.

10,000 Billets .... Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN, ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY, LOCK BOX 692 P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible]

Tho. E. Bramlette, Agent et directeur, Édifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

DOOLEY'S YEAST POWDER THE STANDARD BAKING POWDER THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley Est parfaitement Pure et saine.

La Poudre Levain de Dooley Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley Fait de Délicieux Muffins, Pains de Mille, etc.

La Poudre Levain de Dooley [illegible]

La Poudre Levain de Dooley Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley [illegible]

La Poudre Levain de Dooley Est garantie [illegible]

La Poudre Levain de Dooley [illegible]

La Poudre Levain de Dooley [illegible]

[illegible]

DOOLEY & BROTHER, MANUFACTURERS, 69 NEW ST. NEW YORK.

TOUX, RHUMES, ASTHME.

[illegible]

La Flor de los Tabacos

F. SUARES & Bro.

[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company [illegible]

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux. [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

MORRISON & WOODWARD

[illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

BITTER DES ARABES

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux.

73 ..... VIEILLE LEVÉE ..... 73 NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

Fouquier, Odhonde & Co.,

COURTIERS DE PROVISIONS

Négociants-Commissionnaires

[illegible]

PIERRE PAVIA

[illegible]

AU PROGRÈS

ERNEST CABAUD,

[illegible]

S. A. CANADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

[illegible]

J. BOUSSAN

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

EUGENE WAGGAMAN. [illegible]

A. Carrière & Co.,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. W. NEWMAN.

[illegible]

PAR A. GUIMAULT. [illegible]

PAR DE FERIET & CO. [illegible]

Succession de F. X. Gonzales. DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la paroisse d'Orléans. No 37,[illegible]

[illegible]

PAR GERARD. [illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL — 1875.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Avis du Marshal des É. U.

[illegible]

Germania Insurance Company

[illegible]

Louisiana National Bank

[illegible]

Rapport sur l'état de situation de la Banque Nationale de l'Union

[illegible]